

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n°03/2011****OBJET : ACQUISITION PARCELLE AM 126 (CHESTA)**

Conseillers en exercice	: 22
Présents	: 19
Excusés	: 3
Pouvoirs	: 3
Votants	: 22

SÉANCE DU 2 FEVRIER 2011

L'an deux mille onze, le mercredi deux février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-quatre janvier 2011, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAURIN, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Emmanuel DELMOTTE, Heldwige QUEMY, Marie-Anne ROUAN, Aline ZANI, Adjointes,

Mesdames, Messieurs : Sébastien BALZANI, Jacques BARRERE, Jean-Marie BELLONE, Pierre BRANCATO, Marie-Christine DEGLI INNOCENTI, Maurice ELSTUB, Hélène GARDET, Martine LIPUMA, Danièle MAINCENT, Jeannot MANCINI, Claudine NAVARRO, Françoise RICORD, Isabelle TOSELLO, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Christian GORACCI qui a donné pouvoir à Emile BEZZONE, Laurence MARGAILLAN qui a donné pouvoir à Marie-Anne ROUAN, Marie-Christine SARFATI qui a donné pouvoir à Martine LIPUMA.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien BALZANI

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, en séance du 8 septembre 2005, a approuvé le principe d'un projet d'acquisition de l'ensemble des bâtiments constituant l'îlot de propriété compris entre les rues du Bosquet, du Castelet et la Place Clemenceau en vue d'agrandir les locaux de la mairie.

Il rappelle également que deux bâtiments ont déjà été acquis (anciennes parcelles B16 et B17 renumérotées AM128-AM129).

Monsieur et Madame Claude CHESTA souhaitent vendre leur propriété. Monsieur le Maire indique que des échanges ont été menés avec les propriétaires. Ces derniers consentent à céder leur bien au prix de 175.000 €.

Cette maison de village comprend un niveau de 55 m² ainsi qu'une cave de 7 m². Il souligne que cette propriété jouxte le bâtiment principal de la Mairie, et permettrait un accès direct, comme le confirme une étude réalisée par un géomètre. Cette acquisition offrirait la possibilité de création de nouveaux bureaux administratifs, l'espace actuel étant devenu trop exigü.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le Maire à acquérir, de manière amiable, la propriété cadastrée section (AM n°126 anciennement B18) sise 3, rue du Castelet appartenant aux époux Claude CHESTA au prix de 175.000 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Pierre MAURIN.